Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260605-20260626-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026_06_26

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DERRIEN Karine.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, Mme PAQUET Pauline, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procuration(s) :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BARRIER David, M. MARCINIAK Ludovic donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
DUBOIS Sandrine, M. MARCINIAK Ludovic

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Aurélie

OBJET: Remboursement des frais de déplacement des élus

Conformément à l'article L.2123-18-1 du CGCT, les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Dans ce cadre, il est proposé de rembourser les frais de déplacements des élus ne percevant pas d'indemnité selon le barème en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La prise en charge par la commune des frais de déplacement pour assister à des réunions pour les élus ne percevant pas d'indemnités sur la base d'un justificatif et selon le barème en vigueur (carte grise , convocation à la réunion)
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

Mairie de Landavran
Serge BERGER, maire